

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Présents : BLANC Alexandre, CACHOT Sandrine, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte,

Absente excusée : CASTAING Marie-Thérèse (pouvoir à Sandrine CACHOT)

Secrétaire de séance : THIVOLLE Brigitte

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal

Compte rendu de la réunion du CM du 15 février 2021

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Finances

a) Réforme de la taxe d'habitation

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes, suppose que celles-ci, en 2021, votent un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (ce taux départemental étant de 15,51%).

Le taux communal de 2020 est de 10,50 + 15,51 du Département = 26.01

La taxe d'habitation, 6,95% pour les résidences secondaires

Vote : Pour à l'unanimité

b) Vote des taux d'impositions

La taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties est le seul levier que la commune a pour augmenter ses recettes d'autant qu'elle doit faire face aux diminutions des dotations.

Une proposition d'augmentation de 2,99% du taux sur la taxe des propriétés bâties

Soit $13.49 + 15.51 = 29\%$

Vote : pour à l'unanimité

c) Subventions aux associations

Une présentation est faite des différentes subventions proposées pour les associations.

L'association L'AARPI a été créée en août 2014 dans le but de gérer l'embauche des animateurs dans le cadre des TAPS du Regroupement Pédagogique Intercommunal LA BAUME CORNILLANE / OURCHES. Aujourd'hui ces activités de TAPS ne fonctionnent plus depuis 2016, mais l'AARPI gère le salaire de l'ASEM de l'école d'Ourches et les différents frais communs aux deux écoles (psychologue scolaire, achats des dictionnaires pour les élèves de CM2...). L'association ne remplit plus à ce jour les conditions pour recevoir une subvention en l'absence de président et de nouvelle assemblée générale.

Vote : pour l'accord des subventions aux associations à l'unanimité sauf pour l'association AARPI

d) Vote des Budgets primitifs 2021

Vote budget communal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes d'investissement : **507 571.80 €**

Dépenses et Recettes de fonctionnement : **254 285.80 €**

Vote budget annexe : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif annexe lotissement pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

• Dépenses et Recettes d'investissement : **285 630,94 €**

• Dépenses et Recettes de fonctionnement : **135 262€.**

e) Remboursement anticipé du prêt-relais

Ce prêt relais contracté en octobre 2019 sera remboursé avant sa date de fin initiale d'octobre 2021, afin d'éviter des frais d'intérêts dus.

Vote : Pour à l'unanimité

f) Orientations Budgétaires :

- Exonération taxe foncière

Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements. En ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

Vote : Pour à l'unanimité

-Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : constructions, reconstructions et agrandissements de bâtiments, aménagements et installations de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Décision à l'unanimité de reporter le choix à l'automne.

- Tarifs pour la location des salles communales

Une mise à jour des tarifs et des catégories est effectuée.

Elle sera effective au 1er janvier 2022

CATEGORIES	LOUEURS	TARIFS	TARIFS AVEC CHAUFFAGE
SALLE MARCEL MAISONNAT : Tarifs au 1^{er} janvier 2022 (Délibération du conseil municipal du 29/03/2021)			
1	Associations communales de la Baume Cornillane	180€	220€
2	Associations extérieures	450 €	520€
3	Particuliers de la commune de la Baume Cornillane	180 €	220€
4	Particuliers extérieurs	450 €	520€
5	Commerces Locaux de la Baume Cornillane	300 €	360€
6	Réunions	140 €	170€
7	Cérémonies funéraires	50 €	-
A	Forfait nettoyage	165 €	-
PETITE SALLE : Tarifs au 1^{er} janvier 2022 (Délibération du conseil municipal du 29/03/2021)			
1	Associations communales de la Baume	gratuit	
2	Autres	50€	
Un chèque caution d'un montant de 500€ est exigé pour toutes locations, conformément à l'article 10 du règlement			

Décision : Pour à l'unanimité

3. Travaux

a) Devis FPI pour la planification du schéma DECI

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est un document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques présents et à venir. Il désigne les moyens hydrauliques d'extinction mobilisables pour maîtriser l'incendie et éviter la propagation aux constructions.

Un devis a été établi par la société FIRE PREVENTION INCENDIE tenant compte des documents préparatoires fournis par la mairie.

Décision : devis accepté à l'unanimité.

b) Réflexion sur la création d'un parking bus avant le pont d'Ourches

Le stationnement des bus pour la journée rencontre un problème au centre du village

La réflexion est ouverte au sein du conseil municipal.

c) Point sur les travaux du changement de chauffage du bloc mairie

Les travaux sont terminés : nouvelle chaudière avec chauffage par zone, climatisation réversible au secrétariat et à la salle du conseil. L'ancienne climatisation sera installée dans la salle de restauration de la cantine.

d) Projet de changement des postes informatiques du secrétariat

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes seront dans l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Cette mise en place entraîne un changement du poste informatique du secrétariat et du portable. Deux devis ont été établis que nous examinerons avec les services de l'Agglo.

e) Réunion sentiers pédagogiques du 9 mars,

Poursuite du projet. Le départ des sentiers se fera depuis le jardinet de la cabane à livres avec la pose de panneaux explicatifs. Reste à finaliser les croquis et les textes des panneaux. Le 11 septembre un test sera réalisé en situation avec des enfants.

4. Urbanisme

- a) Projet nouveau quartier :** Un nouveau document sur le chiffrage notamment l'urbanisation du terrain a été fourni par le cabinet Urbachi. Prochaine étape, déposer le permis d'aménager pour permettre la vente des premiers terrains en 2022.

Une rencontre avec Mr CHENE, Responsable du Centre Technique Départemental de Valence, a permis de connaître son avis concernant les aménagements sur la route départementale dont l'arrêt de bus. Une réflexion sur la sécurisation de la Rue du Temple et du carrefour de la Pangée sera menée en parallèle.

b) PC de Monsieur GAILLARD Jean-Luc

Création d'un garage et extension de l'habitation.

Pas d'observation particulière de la part du Conseil Municipal

c) DP de Monsieur GRONDIN David

Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'habitation principale

Pas d'observation particulière de la part du Conseil Municipal

d) DP de Monsieur GIRARD Léo.

Création d'un talus. Le Maire et le conseil municipal ont émis une remarque concernant le dépôt de la demande en mars 2021, après la fin des travaux en janvier 2021. Le volume très conséquent de cet exhaussement sera soumis à l'avis de la D.D.T. et du service GEMAPI.

5. Questions et informations diverses

- a) **SFR** : Distribution à tous les Balmois d'un flyer d'information sur l'éventuelle installation d'une antenne par l'opérateur SFR désigné par l'état dans le cadre de l'accord NEW DEAL MOBILE.
- b) **Organisation de la cérémonie de la commémoration du 8 mai**
En raison de la situation sanitaire la cérémonie sera organisée avec la présence du maire et de 3 ou 4 personnes.
- c) **Courrier de l'association « Sauvons la Raye »**
L'association Sauvons la Raye a sollicité la mairie à propos d'une rumeur sur un éventuel projet éolien. Une réponse a été apportée informant qu'aucune société n'a pris contact avec la mairie.
- d) **Cimetière**
Il est nécessaire de réaliser un plan à jour, incluant le columbarium et clarifiant les tarifs et le règlement. Une procédure de relèvement des concessions abandonnées au cimetière doit être menée. A étudier le coût d'un logiciel pour la gestion du cimetière.
- e) **les élections Départementales et Régionales**
Les prochaines élections Régionales et Départementales sont prévues les 13 et 20 juin 2021. Elles se dérouleront simultanément dans la salle Marcel Maisonnat dans le respect des normes sanitaires.
Un tableau des assesseurs pour ces deux journées d'élections a été établi en partie.
- f) **Rencontre avec l'Inspectrice d'Académie.**
Rencontre avec la nouvelle Inspectrice d'Académie. Celle-ci nous a confirmé le maintien de la troisième classe pour la prochaine rentrée scolaire au vu des effectifs.
Nous l'avons informé de l'agrandissement du village qui devrait entraîner des modifications sur les effectifs dès 2023.
- g) **Départ d'un agent communal**
Suite à la demande de Sylvain Vast, une rupture conventionnelle de contrat de travail sera établie pour un départ prévu fin août 2021.
- h) **ONF**
Notre forêt communale (248 hectares) est gérée par l'ONF selon un plan de gestion dénommé « Aménagement Forestier », qui est arrivé à son terme l'année dernière. Un nouveau plan couvrira une période de 20 ans (2021 – 2040 inclus). Une présentation du plan de gestion se fera le lundi 3 mai à la Baume.
- i) **Incivilités** dans le village du fait de quelques enfants laissés sans surveillance malgré leur jeune âge.

Heure de fin : 23h15

Prochaine réunion : le lundi 19 avril à 20h